

Recyclage habilitation électrique - personnel non électricien - chargé de chantier ou exécutant non électricien : B0, H0, H0V

Ref. **HE30-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures
Formacode : 24049

Habilitations concernées : Exécutant ou chargé de chantier B0, H0, H0V

Avertissement :

La partie théorique de la formation, peut également être dispensée à distance soit sous la forme d'  E-LEARNING ou de  CLASSE VIRTUELLE .

Pour plus de renseignements sur cette offre de formation théorique en distanciel, [nous contacter](#).



Pré-requis :

Disposer d'un titre d'habilitation : B0, H0, H0V
Se présenter à la formation muni de son titre d'habilitation en cours de validité.



Personnes concernées :

Personnel non électricien : - exécutant ou suivant des chantiers d'ordre non électrique à proximité des installations électriques - exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques



Objectifs :

- Permettre au stagiaire de réactualiser sa connaissance et maîtrise des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée
- Permettre au stagiaire d'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510
- Permettre à l'employeur de réactualiser et de renouveler le titre d'habilitation électrique



Programme :

Enseignement théorique

- retour d'expérience
- les nouvelles dispositions réglementaires
- l'évaluation des risques
- les limites, zones et opérations liées
- les équipements de protection
- les rôles et titres d'habilitation
- les outillages et matériels électriques
- la procédure en cas d'accident électrique
- la procédure en cas d'incendie électrique
- exécutant ou chargé de chantier non électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations

Travaux pratiques avec des mises en situations adaptées



Démarche pédagogique :

L'alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupe, permet de les préparer à l'exercice quotidien de leur fonction

Nos centres de formation sont équipés d'armoires électriques et de valises didactiques, et nos formateurs disposent de kits pédagogiques permettant de réaliser des travaux pratiques avec des mises en situation concrètes

La formation est animée par un formateur : - disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles
Délivrance d'un titre d'habilitation pré-rempli des symboles proposés par le formateur



Textes de référence :

R. 4544-9 : Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

R. 4544-10 : Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions.

La formation professionnelle continue - Dispositions Générales - Code du Travail (Article L6313-1) : Parmi les actions de formation recensées à l'article L6313-1, le présent stage entre dans le cadre des "actions de prévention"